



**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION A
L'ASSEMBLEE DES PORTEURS DE BSA DU 29 FEVRIER 2016 A 14H :**

DOCUMENT A RETOURNER AVANT LE 26 FEVRIER 2016

Nom (ou dénomination sociale) : _____

Prénom (ou forme juridique) : _____

Domicile (ou siège social) : _____

Titulaire de : _____ BSA

Préciser la nature des titres en cochant une des 2 cases ci-dessous :

Au Porteur

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque qui devra les retourner avant le 26 février 2016 à la Société accompagné d'une attestation de détention

Au Nominatif Pur (= inscription des BSA dans le compte de titres nominatifs ouvert au nom du titulaire tenu par notre mandataire Société Générale Securities Services)

ATTENTION : s'il s'agit de titres au nominatif, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées au 393 rue Charles Lindbergh - 34130 Muguio France, avant le 26 février 2016

Veillez l'option correspondant à votre choix :

OPTION 1 : JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT et l'autorise à voter en mon nom.
Cochez et signez en bas sans remplir les options 2 et 3.



OPTION 2 : JE VOTE PAR CORRESPONDANCE.

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés par le conseil d'administration A l'EXCEPTION ceux que je signale en entourant la mention utile et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter NON

Entourez la mention utile.

1 ^{ère} résolution	NON	ABSTENTION
2 ^{ème} résolution	NON	ABSTENTION

Si des résolutions nouvelles sont présentées à l'assemblée, veuillez cocher l'option de votre choix :

- JE M'ABSTIENS (l'abstention équivaut à un vote contre)
- JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT de l'assemblée générale de voter en mon nom
- JE DONNE POUVOIR A M., Mme, Mlle ou raison sociale _____
Pour voter en mon nom

OPTION 3 : JE VOTE PAR PROCURATION .

Cochez et signez en bas sans remplir les options 2 et 3.

Je donne pouvoir à : _____
pour me représenter à l'assemblée mentionnée ci-dessus.

Le _____

Signature :



IMPORTANT : INSTRUCTIONS D'ORDRE GENERAL

Le formulaire adressé pour une assemblée vaut pour les autres assemblées convoquées avec le même ordre du jour (art R 225-77 alinéa 3 du code de commerce).

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, le porteur de BSA peut :

- Soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire, c'est à dire donner pouvoir au Président : vous choisissez (1) dans ce cas, ne faites rien d'autre que de dater et signer au bas du document (au milieu)
- Soit voter par correspondance : vous choisissez (2) ; dans ce cas cochez le numéro (2) et exprimez votre vote par OUI, NON ou ABSTENTION ;
- Soit se faire représenter par toute personne de son choix: vous choisissez (3) ; dans ce cas, cochez le numéro (3) et indiquez dans le cadre (3) le nom de la personne qui vous représentera.

Au cas où les parties 2 et 3 seraient utilisées simultanément, la Société considérerait votre réponse comme étant une procuration, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire par correspondance.

Signature : pour les personnes morales, indiquez les noms, prénoms et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui même détenteur (ex : administrateur légal, tuteur, etc), il doit indiquer ses noms, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

SELON LA REGLEMENTATION, S'ABSTENIR EQUIVAUT A VOTER « NON ». De même, selon cette réglementation, ne pas indiquer de sens de vote équivaut à voter « NON »

Justification de votre qualité de détenteur de titres (art R 225-85 du Code de commerce) :

Vos BSA nominatifs sont inscrites en compte directement deux jours ouvrés (bourse) au moins avant la date de l'assemblée, chez la Société, vous n'avez aucune démarche à faire pour apporter cette preuve.

Il est rappelé qu'il ne sera tenu compte d'aucun transfert de propriété des BSA intervenant pendant ce délai des deux jours ouvrés (bourse), quand bien même celui-ci aurait été signalé à la Société (en cas de prise en compte du transfert des BSA).

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce seront en ligne sur le site internet de la Société (www.dms.com).



DMS - 393 rue Charles Lindbergh - 34130 Muguio France
Tel: +33 (0)4 67 50 49 00 - Fax: +33 (0)4 67 50 49 09

SA au capital de 24.753.506,25€ - RCS Montpellier B 389 873 142 - Code ISIN Bourse de Paris - FR0000063224 - DGM